CONTACT *et horaires*

Le CMP de Saint-Cloud est ouvert du **lundi au vendredi de 09h30 à 17h00**

Secrétariat ouvert de 09h30 à 17h00

Tél : 01 46 02 32 49 *(Répondeur en cas d'absence)*

En cas d'urgence pendant les horaires de fermeture du CMP, contactez le Centre Hospitalier Théophile Roussel au 01 30 86 38 38

Structure du Centre Hospitalier Théophile Roussel - 1 rue Philippe Mithouard - BP 71 - 78363 MONTESSON Cedex - 01 30 86 38 38 - www.th-roussel.fr

PLAN *d'accès*

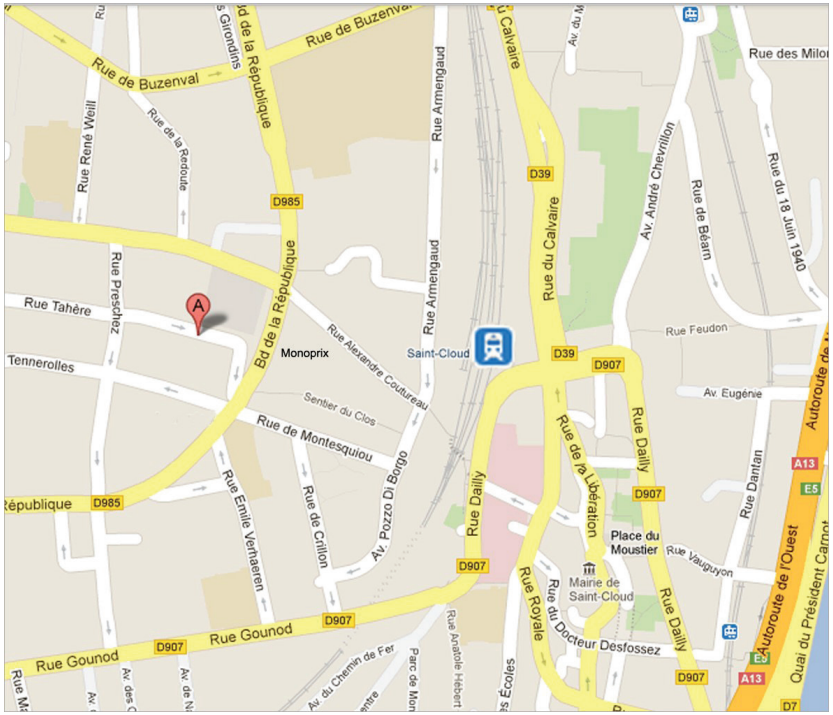

Accès : Gare Saint-Cloud SNCF
Bus : 160 – 360 – Arrêt Montretout

CENTRE HOSPITALIER
THÉOPHILE ROUSSEL

PSYCHIATRIE INFANTO-JUVÉNILE

SECTEUR 92I04

CMP DE SAINT-CLOUD

ENFANTS & ADOLESCENTS 0-17 ANS

3/5 rue Tahère
92210 SAINT-CLOUD
Tél : 01 46 02 32 49 - Fax : 01 46 02 82 07
cmp.stcloud@th-roussel.fr - www.th-roussel.fr

CHTR - Service Communication - Mai 2022

LE *secteur*

La psychiatrie publique fonctionne sur le mode de la sectorisation, un découpage géo-démographique organisé pour la prévention et le traitement en santé mentale.

Le 4ème Secteur de Psychiatrie Infanto-juvénile des Hauts-de-Seine (92I04) est rattaché au Centre Hospitalier Théophile Roussel (Montesson - 78). Il propose des structures d'accueil et de soins diverses, allant de la consultation à l'hospitalisation. Il couvre les communes de Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marnes la Coquette et Ville d'Avray.

Le CMP enfants & adolescents de Saint-Cloud couvre les communes de Saint-Cloud, Garches, Vaucresson, Marnes la Coquette et Ville d'Avray.

L'UNITÉ *et l'offre de soins*

Le CMP (Centre Médico-Psychologique) accueille des enfants et adolescents de 0 à 18 ans présentant des difficultés de développement (langage, motricité, apprentissage…), du comportement, de la personnalité, des troubles psychoaffectifs (alimentation, sommeil, socialisation…). Les parents sont naturellement également reçus.

Ses missions :

> Prévention, dépistage et soins psychothérapeutiques
> Accueil, aide et écoute : soutien aux familles et à la parentalité
> Travail de partenariat et de réseau avec les professionnels de l'enfance et de l'adolescence (PMI, maternités, crèches, écoles, collèges, lycées….)

Offre de soins :

> 1ère consultation par pédopsychiatre ou psychologue
> Consultations pluridisciplinaires : pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, éducateur
> Psychothérapies individuelles, groupes thérapeutiques

L'ÉQUIPE *pluridisciplinaire*

L'accompagnement est mis en œuvre par une équipe pluridisciplinaire constituée de médecins pédopsychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés, psychomotriciens, assistante sociale, secrétaire.

INFORMATIONS *Complémentaires*

PRISE DE CONTACT

La demande de consultation est faite par la famille auprès du secrétariat, sur place ou par téléphone.
Cette demande sera examinée en équipe afin de répondre au mieux aux attentes de chacun.

LE PREMIER ENTRETIEN

L'entretien d'accueil est conduit par un pédopsychiatre ou un psychologue, parfois en binôme avec un second professionnel. Il permet de proposer les orientations thérapeutiques adaptées à la problématique de l'enfant ou de l'adolescent.

LES CONSULTATIONS EN CMP

Les consultations du CMP apprécient la nature et l'importance des troubles, et après concertation, d'autres modalités de consultations peuvent être proposées en parallèle : psychomotricité.
Les entretiens sont strictement confidentiels et sont soumis au secret médical.

LE SUIVI

Pour chaque patient, un projet personnalisé de suivi adapté à ses besoins est élaboré en équipe. Le(s) soignant(s) référent(s) assure(nt) le suivi thérapeutique et la coordination du projet pendant la durée de la prise en charge.

Des activités adaptées et des temps de parole peuvent être proposés dans le dispositif de soin, sous forme de groupes thérapeutiques hebdomadaires.
Des soins complémentaires peuvent être proposés dans d'autres structures du service ou partenaires.

PARTENARIAT ET RÉSEAU

La prise en charge de certains patients nous amène à travailler en collaboration avec d'autres structures scolaires (PPS, orientation...), hospitalières ou juridico-sociales en accord avec les parents.
La prise en charge précoce (parfois dès la grossesse) et le travail de prévention (PMI, maternité, crèches…) sont possibles grâce à des rencontres interprofessionnelles très régulières.